FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (selon le Règlement (CE) n° 1907/2006)

SENTEURS DES BOIS

Fiche du 11/12/2019 révision 14



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale: SENTEURS DES BOIS

Code commercial: SENTEURS DES BOIS

1.2 Usages principaux de la substance/préparation et usages déconseillés

Usage recommandé : Composition parfumée pour usage industriel

Usages déconseillés : Pas pour l'ingestion

1.3 Données relatives au fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur:

Latitude Nature Le Fournies 81350 Andouque

France

Tel 0563472181

Email: info@latitudenature.com

1.4 Numéro de téléphone pour les urgences

Société/Organisme: ORFILA (INRS)+33(0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Règlement (CE) nº 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1B Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre risque

2.2 Éléments de l'étiquette

Règlementation (CE) No 1272/2008 (CLP):

pictogrammes et indications de danger



Attention

Indications de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Laver soigneusement la zone de contact avec la peau après manipulation

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Date 11/12/2019 Page n. 1 de 11

P501

Contient:

4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXEN-1- Peut provoquer une réaction allergique CARBOXALDEHYDE(Triplal)

BOISAMBRENE FORTE ; FORMALDEHYDE

CYCLODODECYL ETHYL ACETAL

Peut provoquer une réaction allergique

2-METHYLUNDECANAL Peut provoquer une réaction allergique EVERNYL; METHYL ATRARATE Peut provoquer une réaction allergique TRANS-ANETHOLE Peut provoquer une réaction allergique

METHOXY DICYCLOPENTADIENE

CARBOXALDEHYDE

Peut provoquer une réaction allergique

EUGENOL

EUGENOL Peut provoquer une réaction allergique
ALPHA-PINENE Peut provoquer une réaction allergique
BETA-PINENE Peut provoquer une réaction allergique
D-LIMONENE Peut provoquer une réaction allergique
FLORALOZONE; ALPHA, ALPHA-DIMETHYL-P- Peut provoquer une réaction allergique

ETHYLPHENYLPROPANAL

ISOCYCLOCITRAL

Peut provoquer une réaction allergique
BETA-CARYOPHYLLENE

Peut provoquer une réaction allergique
TERPINOLENE

Peut provoquer une réaction allergique
DELTA-3-CARENE

Peut provoquer une réaction allergique
EUCALYPTOL

Peut provoquer une réaction allergique

2.3 Autres risques

Aucun ingrédient PBT n'est présente

Autres risques : Aucun autre risque

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Données non disponibles

3.2 Préparations

Identification du mélange : Mélange de substances aromatiques

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
5-10 %	4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE	CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9	Skin Sens. 1B, H317	01-2119976286-24/ -
1-5 %	2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXEN-1- CARBOXALDEHYDE(Triplal)	CAS: 68039-49-6 EC: 268-264-1	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319	01-2119982384-28
1-5 %	1,7,7-TRIMETHYLBICYCLO[2.2. 1]HEPTAN-2-ONE; CAMPHOR	CAS: 76-22-2, 21368-68-3 EC: 200-945-0	Flam. Sol. 2, H228; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 2, H371; Acute Tox. 4, H302	01-2119966156-31/ -
1-5 %	DIPHENYL OXIDE	CAS: 101-84-8 EC: 202-981-2	Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319	01-2119472545-33 / -
1-5 %	BOISAMBRENE FORTE ; FORMALDEHYDE CYCLODODECYL ETHYL ACETAL		Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411	01-2119971571-34/-
1-5 %	ALLYL AMYL GLYCOLATE	CAS: 67634-00-8 EC: 266-803-5	Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	
1-5 %	2-METHYLUNDECANAL	CAS: 110-41-8 EC: 203-765-0	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 1, H410;	01-2119969443-29 / -

Date 11/12/2019 Page n. 2 de 11

Aquatic Acute 1, H400

1-5 %	EVERNYL ; METHYL ATRARATE	CAS: 4707-47-5 EC: 225-193-0	Skin Sens. 1B, H317	01-2120762759-36 / -
1-5 %	ALPHA-CEDRENE	CAS: 469-61-4 EC: 207-418-4	Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410, M:10	exempted
1-5 %	TRANS-ANETHOLE	CAS: 4180-23-8 EC: 224-052-0	Skin Sens. 1B, H317	01-2119979097-22 / -
1-5 %	CEDROL	CAS: 77-53-2 EC: 201-035-6	Aquatic Chronic 2, H411	01-2120790208-49 / -
0.1-1 %	METHOXY DICYCLOPENTADIENE CARBOXALDEHYDE	CAS: 86803-90-9 EC: 429-860-9 Index: 605-034- 00-5	Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411	01-0000017614-70/-
0.1-1 %	EUGENOL	CAS: 97-53-0 EC: 202-589-1	Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319	01-2119971802-33 / -
0.1-1 %	ALPHA-PINENE	CAS: 80-56-8, 7785-26-4 EC: 201-291-9	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	01-2119979519-16/-
0.1-1 %	BETA-PINENE	CAS: 127-91-3, 18172-67-3 EC: 204-872-5	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 1, H410; Aquatic Acute 1, H400	01-2119519230-54/-
0.1-1 %	D-LIMONENE	EC: 227-813-5	Flam. Liq. 3, H226; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Asp. Tox. 1, H304	01-2119529223-47 /-
0.1-1 %	FLORALOZONE; ALPHA, ALPHA- DIMETHYL-P- ETHYLPHENYLPROPANAL	CAS: 67634-15-5 EC: 266-819-2	Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317	exempted
0.1-1 %	ISOCYCLOCITRAL	CAS: 1335-66-6 EC: 215-638-7	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	exempted
0.1-1 %	BHT ; BUTYLATED HYDROXYTOLUENE	CAS: 128-37-0 EC: 204-881-4	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	01-2119555270-46 / 01- 2119480433-40 / -
0.1-1 %	BETACEDRENE	CAS: 546-28-1 EC: 208-898-8	Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410, M:10	
0.1-1 %	BENZYL BENZOATE	CAS: 120-51-4 EC: 204-402-9 Index: 607-085- 00-9	Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 2, H411; Aquatic Acute 1, H400	01-2119976371-33/-
0.1-1 %	BETA-CARYOPHYLLENE	CAS: 87-44-5 EC: 201-746-1	Asp. Tox. 1, H304; Skin Sens. 1B, H317	01-2120745237-53/-
0.1-1 %	TERPINOLENE	CAS: 586-62-9 EC: 209-578-0	Asp. Tox. 1, H304; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 1, H410; Aquatic Acute 1, H400	01-2119982324-34 / -
0.1-1 %	DELTA-3-CARENE	CAS: 13466-78-9 EC: 236-719-3	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410, M- Chronic: 1, M-Acute: 1	exempted
0.1-1 %	CAMPHENE	CAS: 79-92-5 EC: 201-234-8	Flam. Sol. 2, H228; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Acute 1, H400;	01-2119446293-40 / -

Date 11/12/2019 Page n. 3 de 11

0.1-1 % EUCALYPTOL

CAS: 470-82-6 EC: 207-431-5 Flam. Liq. 3, H226; Skin Sens. 1B, 01-2119967772-24/-

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premier secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit toxique, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion:

Ne provoque pas de vomissement, consulter un médecin tout en montrant les FDS et les étiquettes de dangerosité.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

Irritation cutanée

Érythème

4.3 Indication de l'éventuelle nécessité d'une consultation médicale immédiate et d'un traitement spécial

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Information générale:

Etant tous considérés comme de potentiels poisons, consulter immédiatement un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2 Risques particuliers comportés par la substance ou la préparation

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3 Précaution pour les sapeurs-pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions, dispositifs de protection individuelle et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2 Mesures de précaution de type environnemental

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Date 11/12/2019 Page n. 4 de 11

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement: tout absorbant utilisé pour le nettoyage de liquide renversé doit être jeté rapidement selon la règlementation locale. Nettoyer la zone touchée pour éviter tout risque de contamination ou accident.

Laver à l'eau abondante.

6.4 Renvoyer à d'autres paragraphes

Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sûre :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter toute inhalation de vapeurs et de fumées.

Porter l'équipement de protection adapté tels que des gants, des lunettes et des masques si besoin

Ne pas fumer. Eviter toute source d'ignition

Eviter toute exposition à de hautes températures durant la fabrication

Ne pas ingérer ou appliquer sur la peau. Suivre de bonnes règles d'hygiène

Maintenir une ventilation adaptée à l'endroit où le produit est manipulé.

Les vêtements contaminés devront être changés avant d'entrer dans les zones de restauration.

Voir aussi la section 8 pour l'équipement de protection recommandé.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Rangé dans un boîtier bien fermé dans un lieu frais, sec et bien ventilé

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur OEL

Composant	Type OEL	pays	Ceiling	A long terme mg/m3	Long Terme ppm	A court terme mg/m3	A court terme ppm	Fonctionne ment	Remarque
1,7,7- TRIMETHYLBICYCLO [2.2.1]HEPTAN-2- ONE;CAMPHOR	ACGIH				3		2		
DIPHENYL OXIDE	ACGIH				2		1		
ALPHA-PINENE	ACGIH						20		
BETA-PINENE	ACGIH						20		
BHT ; BUTYLATED HYDROXYTOLUENE	ACGIH					2			
DELTA-3-CARENE	ACGIH						20		

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

Dans les endroits où la ventilation n'est pas adaptée à empêcher l'inhalation de substances, utiliser des appareils de respiration adaptés.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques générales

Aspect et couleur: Liquide Jaune

Date 11/12/2019 Page n. 5 de 11

Odeur: Conforme

Seuil d'odeur : Données non disponibles

pH: Données non disponibles

Point de fusion/congélation: Données non disponibles

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: Données non disponibles

Point éclair: 81.7 °C (179 °F)

Vitesse d'évaporation : Données non disponibles

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Données non disponibles

Densité des vapeurs: Données non disponibles

Densité relative: 0.960 g/ml

Hydrosolubilité: Données non disponibles Liposolubilité: Données non disponibles

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Données non disponibles

Température d'auto-allumage : Données non disponibles Température de décomposition: Données non disponibles

Viscosité: Données non disponibles

Propriétés explosives: Données non disponibles Propriétés comburantes: Données non disponibles Inflammabilité (solide, gaz): Données non disponibles

Gravité spécifique @ 20°C = 0.962

Pression de vapeur (mm Hg @ 20°C) Données non disponibles

Indice de réfraction @20°C = 1.465

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable en conditions normales

10.2 Stabilité chimique

Données non disponibles

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

10.4 Conditions à éviter :

Stable dans des conditions normales.

10.5 Matériaux incompatibles :

Aucune en particulier.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

a) toxicité aiguë Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation

cutanée

Le produit est classifié : Skin Irrit. 2(H315)

c) lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Le produit est classifié : Skin Sens. 1B(H317)

e) mutagénicité des cellules

germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction Non classé

Date 11/12/2019 Page n. 6 de 11

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains Non classé organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains Non classé organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

LD50 Oral Rat = 5 g/kg

BUTYLCYCLOHEXYL **ACETATE**

1,7,7-**TRIMETHYLBICYCLO** [2.2.1]HEPTAN-2-

LD50 Oral Mouse = 1310 mg/kg

DIPHENYL OXIDE

ONE; CAMPHOR

LD50 Oral Rat = 2450 mg/kg

LD50 Skin Rabbit > 5000 mg/kg

BOISAMBRENE FORTE; **FORMALDEHYDE**

CYCLODODECYL ETHYL

ACETAL

LD50 Oral Rat > 5 g/kg

2-METHYLUNDECANAL

LD50 Skin Rabbit > 5 g/kg

LD50 Oral Rat > 5 g/kg

LD50 Skin Rabbit > 10 g/kg

TRANS-ANETHOLE

LD50 Oral Rat = 2090 mg/kg

CEDROL

LD50 Skin Rabbit > 5 q/kg

METHOXY

LD50 Oral Rat = 2800 mg/kg

DICYCLOPENTADIENE

CARBOXALDEHYDE

LD50 Skin Rabbit > 2 g/kg

EUGENOL

LD50 Oral Rat = 1930 mg/kg

ALPHA-PINENE

LD50 Oral Rat = 2100 mg/kg LD50 Skin Rat > 5000 mg/kg

BETA-PINENE

LD50 Oral Rat = 4700 mg/kg

D-LIMONENE

LD50 Oral Rat = 4400 mg/kgLD50 Skin Rabbit > 2000 mg/kg

FLORALOZONE; ALPHA, ALPHA-DIMETHYL-P-

LD50 Skin Rabbit > 5 g/kg

11/12/2019 Date Page n. 7 de 11 ISOCYCLOCITRAL LD50 Oral Rat = 4500 mg/kg

BHT; BUTYLATED LD50 Oral Rat = 890 mg/kg

HYDROXYTOLUENE

BENZYL BENZOATE LD50 Skin Rabbit = 4000 mg/kg

LD50 Skin Rat = 4000 mg/kg

LD50 Oral Rat = 1700.00000 mg/kg

TERPINOLENE LD50 Oral Rat = 4390 mg/kg

DELTA-3-CARENE LD50 Oral Rat = 4800 mg/kg

CAMPHENE LC50 Inhalation Rat = 17100 mg/m3 1h

LD50 Oral Rat > 5000 mg/kg LD50 Skin Rabbit > 2500 mg/kg

EUCALYPTOL LD50 Oral Rat = 2480 mg/kg

601-029-00-7

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Le produit est classifié : Aquatic Chronic 2(H411)

Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Données Ecotox
4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE	CAS: 32210-23- 4 - EINECS: 250-954-9	EC50 Daphnia Daphnia magna = 9.6 mg/L 24 Hr
		LC50 Fish Leuciscus idus = 15.5 mg/L 48 Hr - static
DIPHENYL OXIDE	CAS: 101-84-8 - EINECS: 202- 981-2	LC50 Daphnia Daphnia magna = 0.11 mg/L 48 Hr - 0.11 - 1.1
		LC50 Fish Pimephales promelas = 4 mg/L 96 Hr - flow-through
		LC50 Fish Pimephales promelas = 4 mg/L 96 Hr - static 4-7.9
ALPHA-CEDRENE	CAS: 469-61-4 - EINECS: 207- 418-4	EC50 Daphnia 0.04400 mg/L 48 Hr
ALPHA-PINENE	CAS: 80-56-8, 7785-26-4 - EINECS: 201- 291-9	LC50 Daphnia Daphnia magna = 41 mg/L 48 Hr
		LC50 Fish Pimephales promelas = 0.28 mg/L 96 Hr - static
D-LIMONENE	CAS: 5989-27-5 - EINECS: 227- 813-5 - INDEX:	LC50 Fish Pimephales promelas = 0.619 mg/L 96 Hr $$ - flow-through 0.619-0.796

Date 11/12/2019 Page n. 8 de 11

LC50 Fish Oncorhynchus mykiss = 35 mg/L 96 Hr

EC50 Daphnia 69.90000 mg/L 48h

BHT: BUTYLATED CAS: 128-37-0 - EC50 Algae Pseudokirchneriella subcapitata = 6 mg/L 72H **HYDROXYTOLUENE**

EINECS: 204-

881-4

EC50 Algae Desmodesmus subspicatus > 0.42 mg/L 72H

LC50 Fish Oryzias latipes = 5 mg/L 48 Hr

EC50 Daphnia Daphnia magna = 22 mg/L 48 Hr **CAMPHENE** CAS: 79-92-5 -

EINECS: 201-

234-8

EC50 Algae Desmodesmus subspicatus > 1000 mg/L 72H

LC50 Fish Brachydanio rerio = 0.72 mg/L 96 Hr - flow-through

LC50 Fish Brachydanio rerio = 150 mg/L 96 Hr - static

EUCALYPTOL CAS: 470-82-6 - LC50 Fish Pimephales promelas = 95.4 mg/L 96 Hr - flow-through 95.4-109

EINECS: 207-

431-5

12.2 Persistance et dégradabilité

Données non disponibles

12.3 Potentiel de bio-accumulation

Données non disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Données non disponibles

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT n'est présente

12.6 Autres effets nocifs

Données non disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en viqueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU:

3082

14.2 Nom d'expédition ONU approprié:

ADR-Nom expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(2-METHYLUNDECANAL - ALPHA-CEDRENE)

IATA-Nom expedition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(2-METHYLUNDECANAL - ALPHA-CEDRENE)

IMDG-Nom expedition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(2-METHYLUNDECANAL - ALPHA-CEDRENE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

ADR-Routier: 9 IATA-Classe: 9

IMDG-Classe: 9

14.4 Groupe d'emballage :

Route et Rail (ADR-RID):

exempté d'ADR: No ADR-Etiquette: 9

ADR-Groupe de colisage: III ADR-Numéro supérieur: 90

Date 11/12/2019 Page n. 9 de 11

Air (IATA):

IATA-Avion passagers: 964 IATA-Avion cargo: 964 IATA-Etiquette: 9

IATA-Groupe de colisage: III

Par courrier: -

Par poste aerienne: 9L

Provisioning IATA spécial: A97 A158 A197

Mer (IMDG)

IMDG-Groupe de colisage: III Code IMDG-rangement: Category A IMDG-Arrimage Note: -

IMDG-Sub-risque: -

Provisioning IMDG spécial: 274 335 969

IMDG-Page: N/A IMDG-Etiquette: N/A IMDG-EMS: F-A, S-F IMDG-MFAG: N/A

14.5 Risques environnementaux

Composant toxique le plus présente : 2-METHYLUNDECANAL

Qté d'ingrédients toxiques : 12.12 Qté d'ingrédients très toxiques : 8.34

Polluant marin: Oui Données non disponibles

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

* Remarque: Dans les contenants de 119 gallons ou moins, ce produit n'est pas réglementé par la loi D.O.T. - Transport terrestre terrestre.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Données non disponibles

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Normes sur la santé, la sécurité et la protection de l'environnement/législation spécifique de la substance ou de la préparation

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (UE) 2015/830

Dispositions selon les directives 82/501/CE, 96/82/CE(Seveso bis), 2003/15/CE(Seveso ter):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Exigences relatives au seuil bas (tonnes)

Exigences relatives au seuil haut (tonnes)

le produit appartient à la

catégorie: E2

200 500

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Date 11/12/2019 Page n. 10 de 11

SECTION 16: Autres informations

Code	Description			
H226	Liquide et vapeurs inflammables.			
H228	Matière solide inflammable.			
H302	Nocif en cas d'ingestion.			
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.			
H315	Provoque une irritation cutanée.			
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	Peut provoquer une allergie cutanée.		
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.			
H332	Nocif par inhalation.			
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .			
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.			
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.			
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.			
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.			
Π412	Nocii pour les organismes aquatiques, em	raine des errets nerastes à long terme.		
Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description		
	Classe de danger et catégorie de	G		
Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description		
Code 2.6/3	Classe de danger et catégorie de danger Flam. Liq. 3	Description Liquide inflammable, Catégorie 3		
Code 2.6/3 2.7/2	Classe de danger et catégorie de danger Flam. Liq. 3 Flam. Sol. 2	Description Liquide inflammable, Catégorie 3 Matière solide inflammable, Catégorie 2		
Code 2.6/3 2.7/2 3.1/4/Inhal	Classe de danger et catégorie de danger Flam. Liq. 3 Flam. Sol. 2 Acute Tox. 4	Description Liquide inflammable, Catégorie 3 Matière solide inflammable, Catégorie 2 Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4		
2.6/3 2.7/2 3.1/4/Inhal 3.1/4/Oral	Classe de danger et catégorie de danger Flam. Liq. 3 Flam. Sol. 2 Acute Tox. 4 Acute Tox. 4	Description Liquide inflammable, Catégorie 3 Matière solide inflammable, Catégorie 2 Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4		
2.6/3 2.7/2 3.1/4/Inhal 3.1/4/Oral 3.10/1	Classe de danger et catégorie de danger Flam. Liq. 3 Flam. Sol. 2 Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Asp. Tox. 1	Description Liquide inflammable, Catégorie 3 Matière solide inflammable, Catégorie 2 Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 Danger par aspiration, Catégorie 1		
2.6/3 2.7/2 3.1/4/Inhal 3.1/4/Oral 3.10/1 3.2/2	Classe de danger et catégorie de danger Flam. Liq. 3 Flam. Sol. 2 Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Asp. Tox. 1 Skin Irrit. 2	Description Liquide inflammable, Catégorie 3 Matière solide inflammable, Catégorie 2 Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 Danger par aspiration, Catégorie 1 Irritation cutanée, Catégorie 2		
2.6/3 2.7/2 3.1/4/Inhal 3.1/4/Oral 3.10/1 3.2/2 3.3/2	Classe de danger et catégorie de danger Flam. Liq. 3 Flam. Sol. 2 Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Asp. Tox. 1 Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2	Description Liquide inflammable, Catégorie 3 Matière solide inflammable, Catégorie 2 Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 Danger par aspiration, Catégorie 1 Irritation cutanée, Catégorie 2 Irritation oculaire, Catégorie 2		

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
3.2/2	Méthode de calcul
3.4.2/1B	Méthode de calcul
4.1/C2	Méthode de calcul

Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues de sources actualisées et réputées fiables. Cependant, ces données sont fournies sans garantie, exprimée or implicite, concernant leur exactitude. Il en va de la responsabilité de l'utilisateur d'une part de déterminer les conditions sures pour l'utilisation de ce produit et d'autre part d'assumer la responsabilité en cas de perte, de blessure, de dommages, ainsi que les éventuels frais résultant de la mauvaise utilisation de ce produit.

Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

Aquatic Chronic 1

Aquatic Chronic 2

Aquatic Chronic 3

- 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
- 2. DESCRIPTION des risques

4.1/C1

4.1/C2

4.1/C3

- 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
- 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
- 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
- 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Date 11/12/2019 Page n. 11 de 11